

# INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ENSEIGNANTS 2<sup>nd</sup> Degré

## Session 2019

Du **mardi 11 septembre 2018** à partir de 07h00

Au **Jeudi 11 octobre 2018** avant 12h00

- ↙ **CONCOURS EXTERNES et INTERNES DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION DES LYCÉES ET COLLEGES ;**
- ↙ **CONCOURS EXTERNES ET CONCOURS INTERNES DE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE (COP) ;**
- ↙ **CONCOURS CORRESPONDANTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT ;**

## MODALITES D'INSCRIPTION POUR TOUS LES CONCOURS

**L'inscription au concours se fait entièrement par Internet aux adresses suivantes :**

- pour les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- pour les conseillers principaux d'éducation : [www.education.gouv.fr/concoursCPE](http://www.education.gouv.fr/concoursCPE)
- pour les psychologues de l'éducation nationale : [www.education.gouv.fr/concoursPsyEN](http://www.education.gouv.fr/concoursPsyEN)

Des écrans informatifs guident les candidats tout au long de la saisie des données nécessaires à leur inscription.

À l'issue de cette opération, les informations saisies par les candidats leurs sont présentées de façon récapitulative.

Ils doivent alors en vérifier l'exactitude, éventuellement apporter les modifications nécessaires, puis valider leur inscription. Une fois la validation opérée, un écran indique aux candidats leur numéro d'inscription qui est définitif et personnel, ainsi que la date et l'heure de l'enregistrement.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que tant qu'un numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.**

**Dans le cas d'inscription à plusieurs concours, un numéro différent est attribué à chaque inscription.**

A la clôture du service d'inscription :

Les candidats recevront par voie postale, de la part du service académique chargé de l'inscription, un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au même service d'inscription en se conformant à la date indiquée sur ce document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.

Renseignements complémentaires :

- <http://www.ac-guyane.fr/> à la rubrique SIAC (en bas de page d'accueil)
- <http://www.education.gouv.fr/> Consultez la rubrique "Guide concours" et lisez attentivement les écrans lors de votre inscription.
- Vous pouvez également nous écrire : [dec@ac-guyane.fr](mailto:dec@ac-guyane.fr)